ABONNEMENTS.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG, Rue Fléchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
6 Août 1878.

Chronique générale.

Tous les journaux républicains faisant le silence ou à peu près sur les délibérations du fameux comité directeur des gauches, nous devons puiser nos renseignements dans les colonnes du *Rappel*, qui est le seul à en fournir. Voici comment il rend compte de la dernière séance :

« Le comité républicain des élections sénatoriales s'est réuni hier, à trois heures, chez M. Calmon.

» Les membres présents étaient MM. Louis Blanc, Leblond, Léon Renault, Pascal Duprat, Barodet et Emile de Girardin pour la Chambre, et MM. Peyrat, Hérold et Calmon pour le Sénat.

» Ainsi que nous l'avions annoncé d'avance, la réunion a été consacrée à discuter la question de l'envoi d'un manifeste aux électeurs sénatoriaux des vingt-neuf départements soumis au renouvellement à la fin de l'année et des cinq départements appelés à faire à la même époque des élections partielles de sénateurs, par suite de vacances dans leur représentation.

» On sait déjà que le comité s'était partagé en deux sous-comités : celui des députés et celui des sénateurs.

» A raison de cette subdivision, il a été décidé hier qu'il y aurait deux manifestes, celui des députés et celui des sénateurs. Les deux manifestes seront publiés le même jour afin de marquer le caractère collectif de la publication et l'unité d'action du comité.

» Les deux manifestes, quoique conçus en termes différents, procèdent d'inspirations analogues et adressent aux électeurs des conseils semblables.

» Les électeurs sénatoriaux auxquels ils sont destinés sont, on le sait, les députés, les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement, les délégués des conseils municipaux n'étant pas encore nommés.

» Les deux manifestes invitent ces mandataires de divers ordres à profiter de leur réunion au chef-lieu, le 19 août, à l'occasion de l'ouverture de la session des conseils généraux, pour s'entendre, former des comités qui désigneront le plus promptement possible les candidats au Sénat.

» Il y aura, à cette promptitude d'action, un double avantage : d'une part, on évitera toutes les compétitions en choisissant dès le début les candidats dans des réunions possédant toute autorité pour remplir cette tâche ; ensuite on permettra à la propagande de s'exercer en faveur des candidats ainsi désignés, avec une durée suffisante pour en assurer l'efficacité et le succès.

» Les deux manifestes insistent sur l'importance de ce renouvellement sénatorial qui doit, en modifiant la composition du Sénat, établir l'harmonie indispensable entre les pouvoirs publics et contribuer ainsi au développement et à l'affermissement des institutions républicaines.

» Tel est le résumé fidèle des deux manifestes. Le comité a approuvé hier les deux documents qui seront très-prochainement livrés à la publicité.

» Le comité s'est ajourné sans date fixe ; il se réunira lorsque le moment sera jugé opportun. »

***

Le *Journal officiel* annonce en ces termes la fin de l'insurrection de la Nouvelle-Calédonie :

« Le ministre de la marine et des colonies a reçu aujourd'hui, à six heures trente minutes du soir, un télégramme du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie qui lui annonce que l'insurrection est étouffée.

» Contrairement à l'assertion de certains journaux, cette dépêche est la seule qui soit parvenue au ministère de la marine depuis celle publiée au *Journal officiel* du 14 juillet dernier. »

***

On a aujourd'hui la certitude qu'un certain nombre d'individus, la plupart étrangers, mais tous affiliés à des sociétés secrètes, ont parcouru nos grands centres industriels et ont provoqué les grèves que nous avons vu successivement éclater.

Jusqu'à ce moment on était dans le doute à ce sujet, mais on nous rapporte que des magistrats du département du Nord qui ont vu et parlé à un grand nombre d'ouvriers mineurs grévistes, ont reçu de quelques-uns de très-importantes révélations sur le rôle de ces agents des sociétés secrètes.

Il y a également un fait à rapprocher de celui-ci. C'est que plusieurs cabaretiers chez lesquels les grévistes allaient boire ou manger, se sont trouvés en possession de plusieurs pièces de monnaie allemande.

***

Les francs-maçons du Grand-Orient de France ont été excommuniés par les francs-maçons anglais, ils viennent d'être également frappés par le Grand-Orient de New-York.

Voici la motion adoptée par les francs-maçons américains, sur la proposition de M. W. S. Stewell :

« Considérant qu'il est arrivé à la connaissance de cette réunion que le Grand-Orient de France s'est permis d'effacer de sa loi organique l'ancienne stipulation exigeant la croyance à l'existence d'un Être suprême ; considérant que cet acte est contraire à l'esprit et à l'enseignement de l'ancienne maçonnerie, et détruit un de ses principes fondamentaux ; nous décidons que nous refusons de reconnaître comme franc-maçon quiconque aura été initié dans une loge où l'existence de l'Être suprême est ou niée ou ignorée. »

***

On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« Voici la curieuse lettre que notre correspondant de Londres nous a adressée ce matin :

« Le mot d'ordre des ministres anglais » est de combler M. Gambetta de compli- » ments et de prévenances afin d'empêcher, » si cela se peut, toute hostilité de sa part » aux projets de lord Beaconsfield sur l'E- » gypte. Le gouvernement britannique pa- » raît avoir oublié que le maréchal de Mac- » Mahon est toujours Président de la Répu- » blique et chef du gouvernement français. » Les éloges adressés par lord Sandon à » M. Gambetta n'étaient pas improvisés ; » les termes en avaient été arrêtés en con- » seil des ministres. »

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette nouvelle, mais elle ne nous étonne pas. Le cabinet anglais suit en Orient une politique bien définie, et qu'il cherchera à mener à bonne fin par tous les moyens. Qui sait si la prise de possession de l'Egypte n'entre pas dans ses projets, si même il n'existe pas une entente secrète à cet égard? Le czar Nicolas l'offrait en 1853 au Foreign-Office ; M. de Bismark lui faisait, il y a un an, les mêmes ouvertures ; — L'Angleterre a déjà le canal de Suez ; avant peu elle voudra peut-être s'emparer de toute l'Egypte.

M. Gambetta, qui s'est jeté à corps perdu dans sa politique, sera alors assez embarrassé de son rôle, car il se trouvera dupe de sa propre diplomatie.

***

La *Correspondance universelle* publie ces renseignements sur la nationalité de M. de Blowitz :

« La promotion de M. de Blowitz au grade d'officier de la Légion-d'Honneur, qui a été aussi diversement accueillie dans le monde politique et parlementaire que dans la presse, vient de faire éclore une découverte sur la nationalité du nouveau promu. On a cru jusqu'ici, et il s'est fait passer pour tel — qu'il était Hongrois. — M. de Blowitz est Allemand. »

Ses correspondances et ses services *exceptionnels* l'indiquaient assez.

***

Nous lisons dans l'*Echo de la Province* :

« Le bruit court en ville que M. Mulé, conseiller général, promu chevalier de la Légion-d'Honneur par un récent décret, refuse la croix.

» Nous donnons ce bruit sous toutes réserves, mais il ne nous étonnerait pas que M. Mulé ait refusé cette croix que d'autres ont acceptée avec tant d'empressement — sans l'avoir méritée — et que bien d'autres encore cherchent à obtenir au prix des plus basses adulations. »

Un républicain refusant la croix ! Le fait est assez rare pour être noté.

***

On lit dans la *Patrie* :

Depuis quelques semaines, il n'est pas de jour où de nos départements de nombreux incendies ne nous soient signalés. Et ce qu'il y a de curieux, sinon de significatif, dans la longue suite de sinistres qu'on a à enregistrer, c'est qu'ils sont circonscrits dans telle ou telle région.

Pendant que les grèves sévissaient dans le Nord, plusieurs usines du Pas-de-Calais, du Nord et de la Somme étaient la proie des flammes. En même temps on annonçait de nombreux sinistres dans les départements du Rhône, de la Loire, de la Haute-Loire et dans le Bordelais. Hier encore, un incendie considérable dévorait, à Roubaix, la filature de coton de M. Duvillier-Duriez.

C'est, depuis quelque temps, le département de Seine-et-Oise qui est le théâtre d'incendies. Il y a quelques jours à peine, c'était l'une des fermes du comte de Breteuil, à Choisel, qui brûlait ; puis la ferme de M. Pigeon, cultivateur à Saclay ; aujourd'hui c'est une ferme dépendant du domaine de Mousseau, près de Draveil, qui vient d'être détruite par le feu.

La justice, nous semble-t-il, se préoccupe peu de ces incendies ; et cependant l'inquiétude se répand dans nos campagnes, des bruits vagues circulent et des accusations sont portées. Il est, croyons-nous, temps de rechercher si ces terribles accidents ne sont dus qu'à l'imprudence ou au hasard.

En tout cas, l'autorité, en découvrant les causes de ces sinistres, ramènerait la tranquillité dans bien des esprits et mettrait fin à des suppositions, à des terreurs qui ne peuvent qu'augmenter l'état de malaise et d'inquiétude qui pèse sur certaines régions ; peut-être aussi s'emparerait-elle des malfaiteurs qui, à peu près sûrs de l'impunité, se livrent tranquillement à leur œuvre de haine et de destruction.

***

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dans le rapport de M. Dumas sur les prix littéraires, nous devons signaler le passage suivant qui intéresse directement l'Anjou :

« Avant tout, messieurs, j'ai à vous parler d'un livre qui, tout en se présentant au jugement de l'Académie, se plaçait, pour ainsi dire, en dehors du concours, sollicitant moins une récompense effective qu'une sorte de consécration morale, un témoignage d'estime et d'approbation.

» Sous ce titre : *Feuilles volantes*, M. Louvet, ancien ministre, a publié un recueil de pensées dont on ne saurait trop louer la justesse, la solidité et l'honnête modération. C'est le résumé d'une noble vie, vouée au culte des sentiments les plus élevés, à la pratique de la vertu et à l'amour du bien public.

» En mourant, M. Garsonnet, ancien inspecteur général de l'instruction publique, avait laissé derrière lui, publiés déjà, mais épars dans les journaux et les revues, des articles, des notices, des études qui méritaient qu'on les recueillît et qu'une publicité plus durable leur fût assurée.

» La piété de son fils s'est chargée de ce soin. Les œuvres de M. Garsonnet ont été réunies dans un volume vraiment agréable et intéressant, intitulé : *Essai de critique et de littérature*.

» Comme l'ouvrage de M. Louvet, ce livre ne pouvait passer inaperçu ; l'Académie les a distingués l'un et l'autre avec une sympathie toute particulière.

» Après eux, elle a vu avec intérêt deux honnêtes romans et trois charmants recueils de poésies : *la Casa giosoja*, par Mlle Benoît, directrice d'un pensionnat de demoiselles à Reims, et *la Pupille de Salomon*, par Mlle Marthe Lachèse, d'Angers ; *Poèmes anecdotiques*, par M. Louis Tronche ; *Poèmes sincères*, par M. Chantavoine, et *Jours d'été*, par M. Gaston David.

» Non moins intéressante et non moins vertueuse que *la Pupille* de Mlle Lachèse, *la Casa giojosa* de Mlle Benoît a déjà valu à son estimable auteur une des médailles de la Société d'encouragement au bien. Ce livre, qui semble composé tout exprès pour le concours des ouvrages utiles aux mœurs, est, à coup sûr, un des plus agréables et des plus édifiants que les mères puissent, sans crainte, mettre entre les mains de leurs filles. »

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

Tous les journaux publient ce matin les manifestes que les gauches du Sénat et de la Chambre des députés adressent aux députés, conseillers généraux et conseillers d'ar-

rondissement des 33 départements qui auront des élections sénatoriales à faire dans les premiers jours de l'année 1879.

Voici ces deux manifestes :

MANIFESTE DES GAUCHES DU SÉNAT.

Paris, le 5 août 1878.

Chers concitoyens,

Vous devez, au commencement du mois de janvier prochain, procéder à la réélection des 75 sénateurs appartenant aux départements qui composent la deuxième série, et pourvoir au remplacement de 8 sénateurs décédés.

Ces élections auront une importance exceptionnelle et elles influeront d'une façon décisive sur l'avenir du pays.

Si depuis trois ans, en effet, la République a rencontré, dans l'exercice régulier de son gouvernement, tant de difficultés, tant de mauvais vouloir, c'est que, la majorité du Sénat étant réputée ne lui être pas sympathique, ses adversaires avaient la confiance que toutes mesures prises ou proposées en vue de l'entraver ou de la détruire seraient accueillies avec faveur par cette Assemblée. C'est ainsi qu'a pu être entreprise l'aventure du 16 mai, aventure qui a échoué devant les répulsions et la résistance légale du pays, mais qui pourrait bientôt se renouveler si, à son tour, le corps électoral, chargé de nommer le Sénat, ne manifestait pas d'une façon éclatante ses sentiments et ses préférences.

Sans aucun doute, toute nouvelle tentative hostile viendrait encore se briser devant le patriotisme de la Chambre des députés et devant la volonté suprême du suffrage universel; mais il y aurait là des luttes, des conflits qui inquiéteraient, agiteraient le pays, jetteraient l'irritation dans les esprits, le trouble dans les transactions; et il dépend de vous de les éviter par le choix des sénateurs que vous serez appelés à élire. Aussi, pas de votes de complaisance. Vous avez des devoirs rigoureux à remplir, et vous ne devez donner vos suffrages qu'à des hommes dévoués au régime républicain et résolus à le défendre. Mais pour éviter les compétitions de la dernière heure et les désaccords qu'elles produiraient dans vos rangs, il importe que vos candidats soient désignés le plus tôt possible. Vous êtes les représentants les plus attitrés de l'opinion publique dans vos départements, et il est plus que probable que les candidatures acceptées par vous seront aussi agréées par les délégués qu'éliront les conseils municipaux.

Nous venons donc vous engager à profiter de la session prochaine des conseils généraux, pour vous réunir au chef-lieu de votre département, y discuter les titres des divers candidats, fixer votre choix sur ceux dont les chances de succès vous sembleront les meilleures, et, une fois les candidats choisis, mettant de côté vos préférences personnelles, à concentrer sur eux tous vos efforts. La victoire est à ce prix, et vous ne la compromettrez pas par des divisions qui seraient injustifiables.

Les membres du bureau des gauches du Sénat:

Calmon, président du centre gauche; Féray, Bernard, vice-présidents; comte Rampon, Bertauld, membres du comité; Dauphin, Huguet, secrétaires; Dauphinot, questeur.

Leroyer, président de la gauche républicaine; Duclerc, vice-président; Jules Simon, Jules Favre, Oscar de Lafayette, Salneuve, membres du comité; Malens, secrétaire; Hérold, questeur.

Testelin, président de l'Union républicaine; Peyrat, Pelletan, délégués; Scheurer-Kestner, secrétaire.

—

MANIFESTE DES GAUCHES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Paris, le 5 août 1878.

Chers concitoyens,

Les élections sénatoriales auront lieu prochainement: il importe que, dès à présent, chacun de nous s'en préoccupe et s'y prépare.

Nul doute, en effet, que le résultat de ces élections ne doive avoir sur les destinées de notre pays une influence ou très-heureuse ou très-funeste.

La République vivra sans doute, quoi qu'il arrive; mais il dépend du choix des sénateurs à élire que son existence ne soit pas troublée par d'incessantes agitations.

Elle aura raison des attaques de ses ennemis, c'est certain; mais pour qu'elle en triomphe paisiblement, pour que le progrès poursuive d'une façon régulière et calme son invincible cours, pour que nous ne soyons plus exposés à ces conflits dont le moindre inconvénient est de tout paralyser, pour qu'on en finisse avec ces criminelles tentatives de réaction qui mettaient naguère la France en émoi et la poussaient sur la pente des guerres civiles, il faut qu'au Sénat comme à la Chambre des députés la majorité soit républicaine.

Alors, et rien qu'alors, le pays aura, dans l'harmonie des pouvoirs publics, la garantie de sécurité dont il a besoin.

L'ordre et la liberté sont à ce prix.

Rappelons-nous aussi que deux ans seulement nous séparent du 23 novembre 1880.

Qu'arrivera-t-il, à cette époque si critique de notre vie nationale? La Constitution sera-t-elle révisée? Si les deux Chambres décident, par délibérations séparées, qu'elle doit l'être, comment le sera-t-elle? Ce sont là des questions de la plus haute gravité. Les indiquer suffit pour faire comprendre combien il est nécessaire que les deux Chambres soient animées du même esprit et marchent vers le même but.

Travaillons donc à établir cet accord sur des bases durables, par la nomination de sénateurs franchement républicains.

La réunion des conseils généraux fournit à nos amis des départements une excellente occasion de se concerter à cet égard; qu'ils ne la laissent pas échapper.

Et n'abandonnons rien à l'imprévu; ne disons pas : « A demain les affaires sérieuses! » C'est aujourd'hui, c'est sans retard que nous devons nous mettre en mesure de vaincre. Que les ennemis de la République fassent tant qu'ils voudront parade de leurs espérances: il ne sera jamais trop tôt pour leur en montrer le néant.

Les délégués des groupes de gauche de la Chambre des députés :

Pour l'extrême gauche, Louis Blanc, Barodet.
Pour l'Union républicaine, Floquet, Emile de Girardin, Tiersot.
Pour la gauche républicaine, Leblond, Pascal Duprat, Camille Sée.
Pour le centre gauche, Léon Renault, Franck Chauveau.

Etranger.

ITALIE. — On annonce que l'agitation se calme en Italie. Nous voulons le croire. Pourtant ces jours-ci, quand le roi Humbert et la reine Marguerite sont entrés à Milan, les voitures royales, dit la *Lombardia*, ont reçu une pluie de petits papiers sur lesquels on lisait: *Trento e Trieste!*

Cette démonstration est assez significative, d'autant qu'elle ne venait pas des meneurs de clubs, mais bien des belles dames de Milan.

TURQUIE. — On écrit de Constantinople :

« La grande question du moment est celle de savoir ce qu'on va faire des irréguliers Bachi-Bozouks et Circassiens dont le licenciement est imposé à la Porte par le Congrès. Les envoyer en Asie est trop dangereux : ils ne feraient qu'exaspérer davantage les musulmans contre le Padichah. Les employer à une guerre contre la Grèce est non moins périlleux, car, outre les dépenses de cette campagne, on se mettrait à dos la France et l'Angleterre sans compter l'Italie.

» Il ne faut pas songer à les occuper dans l'Albanie et personne n'en veut à Constantinople. L'idée est venue de les diriger sur l'Egypte. Le khédive en fera ce qu'il pourra; mais son Altesse ne paraît nullement disposée à les recevoir, car il s'agirait pour lui d'envoyer des troupes égyptiennes en Asie et en Europe et de les remplacer dans ses Etats par ces hôtes incommodes. Les négociations continuent à ce sujet entre le suzerain et son vassal. La Sublime-Porte suggère que le khédive se serve de ses troupes dans une prochaine campagne contre l'Abyssinie. »

AUTRICHE. — L'ex-prince impérial, Louis-Napoléon, si nous devons en croire un télégramme de Vienne, visitera, après sa tournée de Suède et de Norwége, l'Autriche et la Hongrie. Déjà l'impératrice Eugénie, qui voyage sous le nom de comtesse de Pierrefonds, est arrivée hier soir à Vienne pour y attendre son fils.

RUSSIE. — La semaine dernière, la police de Kharkoff, en faisant une visite domiciliaire pour rechercher des documents d'un caractère subversif dans la maison d'un homme soupçonné d'appartenir au parti révolutionnaire de Tchikovski, a découvert un grand dépôt d'armes composé de carabines à tir rapide, de revolvers et de sabres portant les marques de fabrique de Saint-Pétersbourg et d'Allemagne.

Le même jour, la gendarmerie, en conduisant à Kharkoff une personne arrêtée pour fait de nihilisme, a été attaquée à 10 verstes de la ville par une bande d'hommes armés, qui, malgré leurs efforts, ne sont point parvenus à faire évader le prisonnier. Ces faits ont produit à Kharkoff une émotion extraordinaire et qui n'a pas été calmée, malgré l'arrestation d'un grand nombre d'individus que la police croit être membres du parti de Tchikovski.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX A L'INSTITUTION SAINT-LOUIS.

La distribution des prix à l'Institution Saint-Louis s'est faite le 2 août, avec une solennité non moins grande que les années précédentes, et sous la présidence de Mgr l'Evêque d'Angers. Il était entouré d'un très-nombreux clergé, des membres de la magistrature, de beaucoup d'officiers de l'Ecole de cavalerie, et d'une foule de personnes qui occupent un rang distingué dans la société et qu'il nous est impossible de nommer ici. Ce sont les fondateurs, les protecteurs et les amis innombrables que Saint-Louis compte à Saumur et dans les environs. Tous s'étaient fait un devoir de donner cette preuve de sympathie et cet encouragement au digne supérieur de cet établissement si important pour notre pays.

M. le supérieur a pris d'abord la parole. Dans un style noble et digne, avec le poids que lui donne déjà son expérience, il a dit quels sont les auxiliaires sur lesquels il doit compter dans l'œuvre si importante de l'éducation de la jeunesse. C'est d'abord la Religion qui, comme la terre qui contient les racines d'un grand arbre, comme le fondement d'un magnifique édifice, peut seule soutenir et élever l'intelligence, le cœur et la volonté de l'enfant. Avec elle, il a besoin du concours des parents qui viennent lui confier leur plus riche trésor, et dont la parole est toujours si puissante pour diriger tous les mouvements du cœur et de la volonté des enfants. Il a besoin du concours généreux de tous ceux qui dans la magistrature, dans l'armée et dans les hautes classes de la société, lui donnent l'appui de leur influence, et sont venus, dans ce jour, rehausser, par leur présence, l'éclat de cette solennité. Il a besoin surtout du concours des enfants eux-mêmes, puisqu'on ne peut rien sans eux et qu'on peut tout avec eux et pour eux.

Mgr d'Angers s'est levé ensuite, et dans son magnifique langage, avec la hauteur de son éloquence ordinaire, il nous a parlé d'une vertu cardinale, qui est aussi une vertu chrétienne, nécessaire dans toutes les positions sociales, comme elle est nécessaire dans cette petite image du monde qu'on appelle le collége. C'est la *Force*, qui soutient partout et toujours et qui empêche le découragement. Elle est aussi nécessaire aux vainqueurs qu'aux vaincus, aux vainqueurs pour ne pas déchoir et conserver leur supériorité, aux vaincus pour ne pas se résigner à ce rôle de paresseux qui suit ses condisciples chaque année, toujours sans énergie et sans espérance. Elle est nécessaire, cette vertu de force, dans tous les rangs de la société, pour arriver au but que l'on doit se proposer, et pour ne pas se décourager quand même on n'aurait encore pu réussir. C'est, en effet, une grande plaie de notre époque, que la résignation découragée. Elle laisse au mal la puissance, l'énergie et l'audace. Il avait bien le droit, notre énergique prélat, avec tant d'œuvres qu'il a créées par la force de sa volonté, de dire à tous: Ne vous laissez pas aller au découragement, agissez toujours, et vous obtiendrez enfin le triomphe du droit et de la vérité. Et il a fini par dire aux enfants: Vous aussi, soyez forts, ne vous découragez jamais, et peut-être que les vaincus d'aujourd'hui deviendront les vainqueurs de l'année prochaine.

La proclamation des prix qui a eu lieu ensuite a été plusieurs fois interrompue par des chants et de la musique instrumentale dont la justesse et la précision font le plus grand honneur à M. Halbert, maître de musique à l'Institution Saint-Louis.

—

En quittant Saint-Louis, Mgr Freppel s'est rendu à la distribution des prix du pensionnat des Dames de Saint-André, où Sa Grandeur était attendue.

Dans quelques paroles qui ont vivement intéressé et réjoui tous les cœurs, Monseigneur a montré combien il était heureux de se trouver à cette fête, et quel intérêt il portait à cet établissement, de date encore récente et qui a déjà rendu de grands services dans la ville.

Mgr Freppel, ayant pris des engagements pour le lendemain et ne pouvant prolonger son séjour à Saumur, s'est excusé et a quitté la réunion avant la fin de la distribution.

LE CONCERT DE DIMANCHE.

Encore sous le charme de l'excellente harmonie du 77e de ligne, le public saumurois assistait, dès dimanche soir, à un nouveau concert donné par la musique municipale.

Deux brillantes soirées en vingt-quatre heures, n'était-ce pas une véritable bonne fortune?

Nos concitoyens se faisaient entendre pour la première fois depuis leur grand succès parisien d'il y a trois semaines. Parmi les morceaux du programme, se trouvaient ceux qui ont été couronnés à Angers, aux Sables-d'Olonne, à Paris.

Après la charmante fantaisie de *Richard Cœur-de-Lion*, toujours applaudie, est venu le morceau imposé par le jury du concours de Paris, *Philidora*, qui a valu un prix d'exécution (médaille d'or) à la musique municipale de Saumur. Ensuite, nous avons entendu la *Tour des Pins* et la *Grotte des Fées*, deux œuvres également récompensées, la première aux Sables, la seconde à Angers.

Ces divers morceaux ont été très-bien exécutés, et la foule énorme qui stationnait autour de la musique s'est retirée fort satisfaite de la soirée.

DOUÉ-LA-FONTAINE.

On nous écrit de cette localité :

« Samedi, la ville de Doué, si triste et si morne d'habitude, avait changé d'aspect.

» Dès huit heures du matin, on entendait le tambour et les clairons qui annonçaient l'arrivée de l'avant-garde du 135e régiment de ligne, se rendant de Cholet au camp du Ruchard.

» A dix heures et demie, tout le régiment, composé d'environ 930 hommes et de 42 officiers, fit son entrée dans nos murs, ayant à sa tête la musique, qui jouait une marche parfaitement exécutée.

» A six heures du soir, une surprise très-agréable était réservée aux habitants de notre ville.

» M. le lieutenant-colonel avait ordonné à la musique de venir jouer sous les fenêtres de l'hôtel de la *Boule-d'Or*, où se trouvaient réunis MM. les officiers composant le régiment.

» Pendant le dîner, qui a duré environ une heure et demie, la musique, sous les ordres de son habile chef, puis de son sous-chef, a exécuté différents morceaux qui ont été fort goûtés par la population douaisienne.

» Une valse, surtout, a été fortement applaudie, ainsi qu'un morceau du *Trouvère*.

» Enfin, ces braves défenseurs de la patrie sont partis dimanche matin à quatre heures, se dirigeant vers Montreuil-Bellay. »

LONGUÉ.

Dans la nuit du 28 au 29 juillet, un incendie a éclaté dans une barge de gerbes de blé, appartenant au sieur Vincelot, cultivateur à la Bionnerie, commune de Longué.

Malgré de prompts secours, la barge tout entière a été consumée par les flammes. La perte, estimée 900 fr., est couverte par une assurance.

Mercredi dernier, le parquet de Baugé s'est transporté sur les lieux et a ouvert une enquête à la suite de laquelle on a arrêté un individu sur lequel planent de graves soupçons. (*J. de Maine-et-Loire.*)

CHOLET.

Par décret, en date du 20 juillet 1878, M. Leboucher (Gustave), ex-juge de paix à

Chalonnes-sur-Loire, a été nommé avoué près le tribunal civil de Cholet, en remplacement de M. Goizet, démissionnaire en sa faveur.

— M. le baron Dufourc d'Antist, colonel du 135e de ligne, vient de prendre sa retraite. Mardi dernier, cet officier supérieur a passé, dans la cour de la grande caserne de Cholet, une dernière revue du régiment qu'il a organisé.

LE PROCÈS CONTRE LES ADMINISTRATEURS DE LA VENDÉE.

Le tribunal civil de la Seine (1re chambre) a, dans son audience du 31 juillet, rendu son jugement sur les actions en responsabilité intentées par divers groupes d'obligataires contre les deux derniers conseils d'administration, c'est-à-dire d'une part contre MM. Jenty, Gibiat, Alexandre de Girardin et consorts, et d'autre part contre MM. Philippart, Fontaine, Jorris, de Laveleye et de Laurencin.

Ce jugement, résumant les conclusions des demandeurs, et conforme aux conclusions du ministère public que nous avons relevées dans un de nos derniers numéros, rappelle qu'il était imputé à MM. Jenty et consorts :

1° D'avoir commis une lourde faute en vendant à M. Philippart la totalité des actions de la Compagnie, et en lui permettant ainsi de s'emparer de la direction de la Société qu'ils étaient chargés d'administrer.

2° De s'être concertés frauduleusement avec M. Philippart dans le but de lui vendre, à un taux élevé, des actions sans valeur réelle, dont les cours cotés à la Bourse n'étaient que fictifs. D'en avoir fait payer le montant sur les fonds provenant de la souscription des 68,000 obligations que la Société était autorisée à émettre.

De leur côté, MM. Philippart et consorts avaient à répondre à l'imputation de s'être associés à ce concert frauduleux en livrant à la Banque franco-hollandaise, dont ils étaient administrateurs, l'actif social de la Compagnie de la Vendée.

Ainsi déterminée, l'action des demandeurs porte non sur un préjudice qui leur soit propre et particulier, mais bien sur un dommage, dont la Société elle-même aurait souffert, et qui serait commun à tous les créanciers.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée ayant été déclarée en faillite, il en résulte que le droit qu'avaient les obligataires d'intenter leur action, lorsque la Société était encore *in bonis*, n'existe plus et passe entièrement au syndic, qui a seul qualité à l'égard des actions formées et non jugées avant la déclaration de faillite, pour les continuer et les soutenir dans l'intérêt de la masse des créanciers.

Le syndic a, du reste, formé une demande tendant aux mêmes fins que celle introduite par les obligataires. Cette action du syndic est reconnue par le tribunal comme ayant non-seulement une cause et un but identiques à celles des obligataires, mais comme étant encore plus large que celle-ci, car elle comprend d'autres anciens administrateurs que les obligataires avaient laissé hors de cause.

Par ces motifs et raisons, le tribunal a déclaré les obligataires non recevables dans leur action en responsabilité contre Genty, Gibiat et autres.

En résumé, rien n'est terminé quant aux procès de la Vendée ; seulement ces procès doivent maintenant être exclusivement poursuivis par le syndic.

(*La Situation.*)

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 4 août 1878.

Versements de 130 déposants (16 nouveaux), 17,839 fr. »» c.
Remboursements, 3,211 fr. 53 c.

Publications de mariage.

Louis Pichon, cordonnier, de Saint-Lambert-des-Levées, et Hortense Abdon, domestique, de Saumur.

René-Louis Duday, cocher, de Saumur, et Marie-Ollive Le Bouetté, cuisinière, même ville.

Joseph Jouffiu, chapeletier, de Saumur, et Victorine Chevalier, chapeletière, même ville.

Faits divers.

Un mariage comme on en voit peu. C'est le titre que la *Minerve de Montréal* donne au récit suivant :

« M. Georges Lessard, âgé de 98 ans et 6 mois, conduisait dernièrement à l'autel Mlle *Thirtice Legault*, dite Deslaurier, âgée de 50 ans. Le nouveau marié, qui est Français de naissance, a servi trois ans sous Napoléon Ier et fit avec lui la campagne d'Egypte. Il émigra au Canada à l'âge de 22 ans et s'engagea comme volontaire en 1812 ; il reçoit actuellement une pension du gouvernement. Il jouit encore de la plénitude de ses facultés et prétend avoir encore vingt ans à vivre. D'après ce qu'il dit, son grand-père aurait été médecin du roi de France et serait mort à 180 ans, mais son père n'aurait atteint que 122 ans. »

***

Une vraie mère de famille. — Un cas de rare fécondité vient de se produire à Mont-Bermanchon (Pas-de-Calais) :

Mme Thomas Zéphirin, femme d'un cultivateur de cette commune, âgée de quarante-quatre ans, a mis au monde trois enfants, deux filles et un garçon. M. Debay, médecin à Robecq, qui a procédé à cet accouchement, a constaté qu'ils sont nés viables et bien conformés, et que leur existence est assurée.

Ce qui est plus extraordinaire, c'est que la même femme a mis au monde deux jumeaux le 20 avril 1876 et deux autres en février 1877, ce qui fait sept enfants en vingt-neuf mois.

Si l'on ajoute 10 enfants de précédentes couches simples, on arrive à un total de 17 enfants.

***

Un héritage de 8 millions. — On sait qu'un avis inséré dans les journaux du Morbihan a fait connaître qu'on recherche les héritiers d'une dame d'origine bretonne, et qui est décédée dans l'Inde, à Jacca.

Cette dame s'appelait Félicie-Françoise-Perrine-Boniface Ledantec-Poupart. — Sa mort remonte à près de trente ans. Sa succession, toutes charges acquittées, s'élève à 8 millions.

On croit qu'un nommé Louis Ledantec, né à Vannes le 1er novembre 1815, serait un des héritiers, et on le recherche.

***

Un ancien banquier octogénaire vient de mourir à Fontenay-sous-Bois.

Il avait perdu sa femme en 1848 et l'avait fait enterrer sous le plus bel arbre de son jardin, avec ces deux mots gravés sur le marbre funéraire : *attends-moi* !

L'attente a duré trente ans, mais il faut ajouter que l'arbre est... un orme.

***

A Genève, dans une brasserie fréquentée par les réfugiés de toutes les parties du globe.

Un monsieur entre. Quelqu'un le salue. Un individu à longue barbe rouge s'approche de ce dernier.

— Quel est cet homme que tu viens de saluer ?

— Un nouveau. Un réfugié hongrois.

— Est-il seulement condamné à mort ?

— Je ne crois pas !

— Il n'est pas condamné à mort ! Alors, c'est un mouchard !

***

Nous empruntons la fine nouvelle à la main suivante au *Judy*, de Londres :

« Parmi les compositions de Rossini récemment mises en vente, figure un *Requiem* pour une belle-mère. Il y a quelque chose de touchant dans cette idée, mais il faut être marié pour en bien sentir tout le prix. »

***

Il est six heures du soir.

Un mendiant s'adressant à un passant :

— La charité, s'il vous plaît, mon bon monsieur ; pour un malheureux qui n'a pas mangé... depuis midi !

***

Au palais de Justice :

Un avoué montre à un de ses confrères un avocat qui est en train de gesticuler et de parler tout seul.

— Ah ! ça, dit-il, il est donc fou !

— Pourquoi ?

— Dame ! un avocat qui se parle à lui-même, c'est comme un pâtissier qui mangerait sa marchandise.

***

Une noce de basse classe est faite dans un village aux environs de Paris. Elle est composée d'une trentaine de pochards. Ceux-ci aperçoivent un individu vêtu de noir, qu'ils prennent pour un prêtre. Aussitôt ils s'empressent de faire le *couac ! couac !* traditionnel du voyou.

— Oui, mes enfants, s'écrie le brave homme, qui n'était autre qu'un maître d'école vêtu de noir, voilà le corbeau, ça prouve que les charognes ne sont pas loin !

La noce a dû être flattée.

Le théâtre de la Gaîté vient de reprendre pour l'Exposition universelle ORPHÉE AUX ENFERS, l'un des plus grands succès dramatiques et lyriques de ces dernières années, et dont 900 représentations n'ont pu épuiser la vogue. C'est le plus beau spectacle que nous puissions recommander aux visiteurs de notre grande exhibition internationale.

Marché de Saumur du 3 août.

Froment (l'h.)	77	23 50	Huile chene.	50	— —
2e qualité. .	74	22 51	Huile de lin.	50	— —
Seigle	75	14 —	Graine trèfle	50	— —
Orge.	65	13 —	— luzerne	50	— —
Avoine h. bar.	50	11 25	Foin (dr. c.)	780	60 —
Fèves	75	15 —	Luzerne —	780	60 —
Pois blancs. .	80	46 —	Paille —	780	35 —
— rouges. .	80	32 —	Amandes . .	50	— —
Graine de lin.	70	— —	Cire jaune. .	50	250 —
Farine, culas.	157	64 —	Chanvres 1re		
Colza	65	— —	qualité (52 k. 500)		— —
Chenevis . .	50	20 —	2e —	—	— —
Huile de noix.	50	100 —	3e —	—	— —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1877.	1re	qualité	» à 80
Id. 1877,	2e	id.	» à 60
Ordin., envir. de Saumur 1877,	1re	id.	» à 60
Id. 1877,	2e	id.	» à 55
Saint-Léger et environs 1877,	1re	id.	» à 60
Id. 1877,	2e	id.	» à 55
Le Puy-N.-D. et environs 1877,	1re	id.	» à 55
Id. 1877,	2e	id.	» à 50
La Vieune, 1877.			» à 50

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1877			» à 105
Id. 1877			» à »
Champigny, 1877	1re	qualité	» à 160
Id.	2e	id.	» à 105
Id. 1877	1re	id.	» à »
Id.	2e	id.	» à »
Varrains, 1877			» à 95
Varrains, 1877.			» à »
Bourgueil, 1877	1re	qualité	» à 105
Id.	2e	id.	» à 95
Id., 1877.	1re	id.	» à »
Id.	2e	id.	» à »
Restigué 1877.			» à 95
Id. 1877, ...			» à »
Chinon, 1877.	1re	id.	» à 95
Id.	2e	id.	» à 85
Id. 1877	1re	id.	» à »
Id.	2e	id.	» à »

MUSÉE DES FAMILLES.

29, rue Saint-Roch, — Paris.

Prix de l'abonnement d'un an. — Paris : 7 fr.
Départements : 8 fr. 50.

SOMMAIRE DES MATIÈRES D'AOUT 1878.

Récits historiques. — La Couronne de Saint-Étienne.
La Science en famille. — Toujours plus fort.
Au delà du Rhin. — Wilhelm Durand.
Nouvelles. — Benjamine, par Ch. Deslys.
Industrie et beaux-arts. — Les Bourgeois de Pont-Arcy à l'Exposition.
Chronique. — Histoire du mois.
Salon de 1878.
Illustrations. — En traîneau. — Trahison. — Le Couronnement de l'Enfant royal. — Les Torpilles et les Monitors turcs. — Une rue de Vienne. — La cathédrale de Saint-Étienne, à Vienne. — Benjamine et Réparate. — Le Pavillon de la ville de Paris. — Milton dictant le *Paradis perdu* à ses filles. — Le Nil.

ÉMISSION PUBLIQUE

DE

6,500 Actions de l'Hippodrome de Paris

Société anonyme au capital de 5,000,000 de francs divisé en 10,000 Actions de 500 francs

Suivant acte passé devant Me AUBERT, notaire, et son collègue.

PRIX DE L'ACTION : 700 FRANCS

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Ayant droit aux bénéfices entiers de l'exercice 1878.

VERSEMENTS :

En souscrivant	100 fr.
A la répartition.....	200
Au 15 septembre 1878	200
Au 15 octobre 1878	200

Il sera fait une bonification de 5 francs par action libérée à la répartition.

Chaque action donne droit à une part de l'actif social, qui se compose de la propriété du Palais de l'Hippodrome, des bâtiments annexes, et, en un mot, de toutes les constructions et matériel, *le tout entièrement payé et libre de toutes dettes*, ainsi qu'à la promesse de vente des terrains occupés par l'entreprise.

Du 7 mai au 31 juillet, les bénéfices nets, défalcation faite de tous les frais et charges, ont été de 460,000 fr., ce qui représente 40 francs déjà acquis à chaque action. En y ajoutant les bénéfices à réaliser d'ici le 31 décembre, le dividende total à distribuer sera considérable. Le Palais est édifié et aménagé pour donner un spectacle toute l'année.

SOUSCRIPTION OUVERTE

Les vendredi 9 et samedi 10 août

A PARIS, *chez* MM. BERTHIER FRÈRES, *Banquiers*, 99, RUE RICHELIEU, 99 ;

Dans leurs succursales : à NANTES, passage Pommeraye ; à REIMS, place Royale, 4 ; au MANS, place des Halles, 17 ; à TOURS, rue de la Préfecture, 14 ;

Et chez les Banquiers leurs correspondant.

On peut aussi verser le montant des souscriptions chez les Agents et Correspondants du COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS.

On peut dès à présent souscrire par lettres.

Si les demandes dépassent le chiffre des actions émises, il sera fait une réduction proportionnelle.

La cote à la Bourse sera demandée immédiatement.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et Cie, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres *personnelles* et ne portant aucune indication extérieure.

Injection Brou et Capsules Ricord

(*Voir aux annonces*).

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dyssenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 79,834 : M. H. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. — Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure N° 65,311.

Vervaat, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé. A. BRUNELLIÈRE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicier, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière ; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet ; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, Mme BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge ; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉTY, confiseur ; EMILE RICHARD, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Ce, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

3 %	76 75	» 05	» »
3 % amortissable	81 15	» »	» »
4 1/2 %	107 75	» »	» »
5 %	111 [illegible]		
Obligations du Trésor, t. p.	[illegible]		» 20
Dép. de la Seine, [illegible]	[illegible] 40	» 25	» »
Ville de [illegible] payé.	500 »	» »	» 10
— Emprunt 1857	233 »	» »	» »
— Paris, oblig. 1855-1860	511 25	» »	» »
— 1865, 4 %	530 »	» 25	» »
— 1869, 3 %	409 »	1 25	» »
— 1871, 3 %	398 »	1 »	» »
— 1875, 4 %	514 »	» »	» »
— 1876, 4 %	514 »	2 »	» »
Banque de France	3135 »	15 »	» »
Comptoir d'escompte	747 50	» »	» »
Crédit agricole, 200 f. p.	481 50	» »	2 50 / 17 50

Crédit [illegible]	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	380 »	» »	2 50
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	830 »	» »	» »
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	665 »	» »	» »
Crédit Mobilier	460 »	» »	» »
Crédit foncier d'Autriche	577 50	10 »	» »
Charentes, 500 fr. t. p.	65 »	5 »	» »
Est	685 »	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	1080 »	1 25	» »
Midi	827 50	» »	1 25
Nord	1382 50	» »	2 50
Orléans	1177 50	2 50	» »
Ouest	762 50	» »	» »
Compagnie parisienne du Gaz	1345 »	30 »	» »
C. gén. Transatlantique	507 50	» »	1 25

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Canal de Suez	750 »	» »	2 50
Crédit Mobilier esp.	797 50	» »	» »
Société autrichienne	577 50	» »	5 »
OBLIGATIONS.			
Orléans	356 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	351 75	» »	» »
Est	350 50	» »	» »
Nord	357 50	» »	» »
Ouest	350 50	» »	» »
Midi	349 50	» »	» »
Charentes	285 »	» »	» »
Cie Canaux agricoles	276 25	» »	» »
Canal de Suez	500 »	» »	» »

(Service d'été, 13 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — omnibus.
9 — 1 — — (s'arrête à Angers).
1 — 25 — soir, omnibus-mixte.
4 — 10 — — —
7 — 15 — — express.
10 — 37 — — omnibus. (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 40 — — express.
12 — 40 — soir, omnibus.
4 — 44 — — omnibus-mixte
10 — 28 — — omnibus-mixte. express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de Me GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1° **Une Maison**, située à Saumur, rue d'Orléans, n° 5, occupée par Mme Bontemps-Rochat;

2° **Une Propriété**, située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, comprenant maison d'habitation et d'exploitation, jardin et vigne, dans le tenant; le tout contenant environ 35 ares, exploité par Courvoisier.

Pour traiter, s'adresser à Mme veuve Bontemps-Desroches, à Brain, et audit Me Guéret. (369)

A VENDRE

Une maison et ses servitudes, cellier, four, grange, remise, écuries et terres attenantes; le tout, contenant 30 ares, est situé à Panvigne, près Villebernier, aux abords de la Loire.

Soixante-deux ares 84 centiares de pré et 31 ares 84 centiares de terre, même commune.

Le tout est actuellement affermé au sieur Ribot-Maurier.

Entrée en jouissance à la Toussaint prochaine.

Pour les renseignements, s'adresser à Me Méhouas, notaire à Saumur, ou à M. Bersoullé-Vinettié, à Saumur.

Etude de Me THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

Jeudi 8 août 1878, à midi,

CONTINUATION ET CLOTURE

DE LA VENTE

DE PLOMBERIE ET ZINGUERIE

Rue d'Orléans, n° 49.

On vendra :

L'outillage complet, le suceur, plaques en tôle et en zinc, tuyaux et corps de pompe, linge, literie et meubles divers.

Au comptant, plus 5 p. 0/0.

Le commissaire-priseur,
(390) Thubé.

ON DEMANDE UN GARDE, marié, sachant bien lire et écrire et pouvant tenir des comptes. Il est indispensable qu'il soit bon vigneron. La femme ferait l'office de fille de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

Inutile de se présenter si l'on n'a de très-bons renseignements à fournir. (383)

VIN DE PROPRIÉTAIRE

Garanti naturel et non plâtré.

J'expédie franco de fût, de régie et de port, mes *Saint-Georges, Langlade* et *Bordeaux*, vieux, pesant environ 11 degrés, à des prix variant, suivant destination, entre 100 et 130 francs, ainsi que mon excellent vin de table, du dom. Saint-Louis, pesant environ 9°, entre 60 et 90 francs la pièce de 225 litres. — Mme Ve Hyp. Thomas, propriétaire à Béziers. (96)

78, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

ENCRE NOUVELLE

MATHIEU-PLESSY ✻

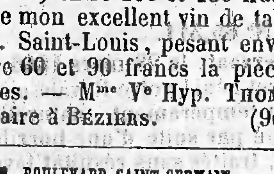

Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet

A COPIER

Adoptée par toutes les grandes Administrations.

DÉPOT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

Matériel Industriel et Agricole perfectionné.

ON DEMANDE, dans diverses localités de l'arrondissement, **des représentants sérieux.**

S'adresser à M. L. Guitton, ingénieur civil à Angers. (291)

A VENDRE

UN BEAU CHIEN D'ARRÊT, blanc et orange, parfaitement dressé.

S'adresser à M. Fouchier, garde aux Huraudières.

LIQUIDATION

Pour cause de départ.

ARTICLES DE MODES

A 25 0/0 au-dessous du prix de factures.

Mlle THOMAS

57, rue Saint-Jean, à Saumur.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT

DENTISTE,

Place de la Bilange, n° 4.

INCONTINANCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux.

Traitement gratuit pour les pauvres.

AVIS AUX MÉNAGES

Propriétaire de vignobles, je garantis mes vins *naturels et de première qualité.* Je les livre par pièces et demi-pièces, à des prix variant selon les distances, depuis 60 francs la barrique de 225 litres environ rendue franco de tous frais et de fût jusqu'à la gare destinataire. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à Mme veuve Barthès, propriétaire à Béziers (Hérault). (366)

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGLARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants. (353)

COSMYDOR

Incomparable Eau de Toilette, sans acide ni vinaigre

Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans ACIDE ni VINAIGRE est recommandée pour les multiples usages de l'hygiène, de la toilette et de la santé.

(En faire usage quotidiennement.)

Le Flacon : 1 fr. 50.

Se vend partout.

Entrepôt général : 28, Rue Bergère, Paris.

Envoi fco du Prospectus explic. contre demande affranchie

EXPOSITION UNIVERSELLE

Voyage gratuit à Paris

(Aller et retour en toutes classes).

Administration :

Place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

L'Administration se charge, en outre, de retenir à l'avance des chambres ou appartements meublés, dans tous les hôtels, moyennant 5 francs seulement d'honoraires par chaque chambre retenue.

Pour recevoir franco la notice détaillée, envoyer franco 2 timbres-poste de 15 centimes, au Directeur des Voyages gratuits, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

DRAGÉES, ÉLIXIR & SIROP DE Fer du Dr Rabuteau

Lauréat de l'Institut de France.

Les nombreuses études faites par les savants les plus distingués de notre époque, ont démontré que les **Préparations de Fer du Dr Rabuteau sont supérieures à tous les autres Ferrugineux** pour le traitement des maladies suivantes : *Chlorose, Anémie, Pâles couleurs, Pertes, Débilité, Epuisement, Convalescence, Faiblesse des Enfants* et toutes les maladies causées par l'*Appauvrissement du sang.*

DRAGÉES DU Dr RABUTEAU : Elles ne noircissent pas les dents et sont digérées par les estomacs les plus faibles sans produire de Constipation : 2 Dragées matin et soir au repas. . . Le fl. 3 Fr.

ÉLIXIR DU Dr RABUTEAU : Recommandé aux personnes dont les fonctions digestives ont besoin d'être rétablies. Un verre à liqueur matin et soir après le repas . . . Le fl. 5 Fr.

SIROP DU Dr RABUTEAU : Spécialement destiné aux enfants. . . . . Le fl. 3 Fr.

Le traitement ferrugineux par les **Dragées Rabuteau** *est très-économique; il n'occasionne qu'une minime dépense d'environ* **10 Centimes** *par jour.*

On peut se procurer le Fer Rabuteau *par l'entremise de tous les Pharmaciens.*

Se défier des Contrefaçons, et sur les flacons de Fer du Dr Rabuteau, exiger comme garantie, la Marque de Fabrique (déposée) portant la signature de Clin & Cie et la Médaille du Prix-Montyon.

GRAND SKATING-RINK

130, Faubourg Saint-Honoré, 130, Paris.

Le plus élégant de la Capitale, rink unique en marbre blanc de Carrare.

Salons confortables, buffet spacieux, bar américain, consommations de premier choix.

Réunion de famille. Highlife.

Séances de patinage tous les jours, de 9 heures à 11 h. 1/2; de 2 heures à 6 h., et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2.

Courses et jeux inédits réglés par les premiers professeurs, parodies, pantomimes, clowns, orchestre brillant, dirigé par Baggers.

VÉRITABLES CAPSULES

RICORD

FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du **Goudron** jointes à l'action anti-blennorrhagique du **Copahu**. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE

PILULES ET SIROP FAVROT

au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS

Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE

PILULES DU Dr BONTIUS

Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.

Dépôt général : pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservatrice. Guérison prompte et sûre des Ecoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé.

Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez **Jules Ferré**, pharmacien, 102, rue Richelieu, succr de M. Brou.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages **herniaires**, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

BENZINE-COLLAS

Pour enlever les taches, sans laisser d'odeur, sur les étoffes de toutes espèces, de toutes couleurs même les plus tendres; nettoyer les rubans, les gants de peau, etc.

Prix du Flacon : 1 fr. 25

EXIGER la BANDE VERTE et l'Adresse : 8, rue Dauphine.

POMMADE COLLAS

au Goudron de Norwége purifié

Pour arrêter la chute des cheveux et en favoriser l'accroissement.

Prix : 1 fr. 50 le Pot.

EXIGER LA

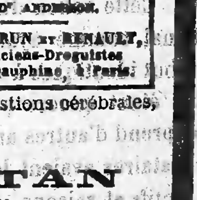

MARQUE DE FABRIQUE

SAVON COLLAS

au Goudron de Norwége purifié

Contre les affections de la peau.

Prix du Pain : 1 fr.

Véritables Pilules Écossaises du Dr Anderson

Exiger la Signature *Lebrun & Renault*

PILULES ÉCOSSAISES DU Dr ANDERSON. Cons LEBRUN et RENAULT, Pharmaciens-Droguistes 8, Rue Dauphine, à Paris.

Contre la Constipation, les Migraines, les Congestions cérébrales, les Digestions difficiles, etc.

Prix : 1 fr. 50 la Boîte.

VIN de CLERTAN

au Pyrophosphate de Fer et de Manganèse.

Ce Vin, d'une saveur agréable, est nécessaire à toute personne affaiblie par une cause quelconque (excès de travail ou abus des plaisirs), Convalescence, Diabète, Allaitement, Croissance trop rapide, etc.)

Prix { de la Bouteille... 3 fr. 50. / des 6 Bouteilles... 18

Dépôt Général : Phcie C. COLLAS, 8, rue Dauphine, Paris.

ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

L'ILIADE ET L'ODYSSÉE

D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

Par **F. DABURON**, ancien magistrat.

L'*Iliade* est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2e livre de l'Enéide).

Un volume, l'*Iliade* : 3 fr. — Un volume, l'*Odyssée* : 2 fr. 50 c.

Les deux volumes ensemble : 5 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,